

Association des responsables et directions d'institutions vaudoise pour l'enfance
Av. de Montoie 36 | 1007 Lausanne |

Avenir Social Vaud

Av. des Figuiers 28 | 1007 Lausanne | 021 329 08 30 | vaud@avenirsocial.ch

Partenaire enfance & pédagogie

Av. de Montoie 36 | 1007 Lausanne | +41 21 617 04 00 | www.pep-vd.ch

Syndicat des Services Publics groupe enfance

Av. Louis-Ruchonnet 45 | Case postale 1324 | 1001 Lausanne | vaud@ssp-vpod.ch

dit. Fil.

AmtL	GP	KUV	OG	VS	R	T-SEE
DS	Bundesamt für Gesundheit 25. Jan. 2021					LKV
NP						TG
CC						UV
Int						
RM						
GB						
GeS					g	AS Chem
	VA	NCD	MT	BioM	Chem	Str

Lausanne, le 22 janvier 2021

Concernant : l'interdiction des chants en groupe dans les structures d'accueil de jour

Mesdames et Messieurs,

Nos associations vous contactent aujourd'hui afin de vous demander de modifier la décision de l'OFSP du 18 janvier 2021 consistant à interdire la pratique du chant en groupe dans les structures d'accueil de jour du pays.

En tout temps et surtout durant cette crise, toutes les mesures qui sont de nature à préserver la sécurité interne des enfants doivent absolument être prises et maintenues. Il nous paraît important de rappeler que le personnel de l'enfance ne peut accompagner correctement les enfants dans leur développement sans leur donner des soins corporels attentionnés, sans se tenir physiquement proches d'eux, et sans chanter. Aujourd'hui, nous prenons donc la plume pour rappeler aux spécialistes de l'OFSP que le chant est un langage, une manière d'être en relation avec les petits enfants, un moyen d'accompagner leur développement.

Le jeu vocal commence par les premières vocalises et se poursuit par les comptines et les chansons, il permet à l'enfant de s'approprier la matière sonore de la langue. Le chant apporte une autre dimension que la parole dans l'acquisition du langage. Il permet à l'enfant de s'imprégner de structures syntaxiques et linguistiques. Certaines données issues de la recherche rappellent « ...que la chanson procure une émotion partagée, elle intègre les individus dans le groupe, les relie dans une expression commune au sein d'une culture partagée »¹. Si le chant s'arrête dans les crèches, comment les petits enfants peuvent-ils donner du sens à cette brusque rupture d'un mode de relation qu'ils connaissent bien, alors que précisément, la pandémie l'a déjà bien bousculé ?

¹ LE BRUIT S'ORGANISE, JOUE AVEC LE SILENCE ET DEVIENT MUSIQUE de Roger Mühl
ERES | « Spirale » 2010/1 n° 53 | pages 109 à 116

De plus, il est difficilement compréhensible que le chant soit interdit dans les structures d'accueil et parallèlement autorisé à l'école obligatoire. Nous craignons que l'interdiction de chanter dans les structures d'accueil de jour traduise une méconnaissance non seulement de la valeur du chant dans le développement des enfants mais aussi du travail des professionnel-le-s de l'enfance.

Par ce courrier, nous ne contestons évidemment pas les gestes barrières auxquels nous sommes toutes et tous soumis-es depuis des mois. Nous savons qu'ils sont indispensables et soyez assuré-e-s que le personnel de l'accueil de jour s'y soumet avec la même conviction.

Cette crise sanitaire implique des mesures de protection que nous comprenons mais qui ne doivent pas péjorer le développement des enfants. Nous avons la certitude que cette interdiction est de nature à lui nuire alors que la situation actuelle demande encore plus d'attention afin de le préserver.

C'est pourquoi nos associations vous demandent de lever cette interdiction qui est défavorable au développement des enfants et ne permet pas aux différent-e-s professionnel-le-s de mener à bien leur mission d'accompagnement.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments afin de réévaluer votre décision du 18 janvier 2021 concernant la pratique du chant en groupe dans les structures d'accueil de jour.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour AvenirSocial Vaud,
Le Co-secrétariat général,
Loïc Haldimann

AvenirSocial


Christine Trenz Magnin
Membre du comité de

ARDIVE

ASSOCIATION DES RESPONSABLES ET DIRECTIONS
D'INSTITUTIONS VAUDOISES POUR L'ENFANCE

Pour Partenaire enfance & pédagogie -
PEP
Fabienne Guinchard Hayward
Directrice

pep partenaire
enfance &
pédagogie

Ludovica Gianocca
Membre du Syndicat des Services
Publics



Copie à :

Madame la Cheffe de l'OAJE

Madame la Secrétaire générale de la FAJE

Monsieur le Président de la FRAJE

Madame la Présidente de la FSAE

Monsieur le Président de la CPP enfance et au secrétariat